



# Alexandre I<sup>er</sup> et les Vaudois : un rendez-vous manqué

Béatrice Lovis

Lumières.Lausanne | *Trouvailles*

Octobre 2015 – n° 3

ISBN 978-2-940331-52-9

Pour citer cet article :

Béatrice Lovis, « Alexandre I<sup>er</sup> et les Vaudois : un rendez-vous manqué », *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 3, octobre 2015, url: <http://lumières.unil.ch/publications/trouvailles/3/>.

© Université de Lausanne. Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction de ce document, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en Suisse. Son stockage dans une base de données autre que Lumières.Lausanne est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur.

# Alexandre I<sup>er</sup> et les Vaudois : un rendez-vous manqué

Béatrice Lovis

Présent à Paris, pendant l'occupation de la France après la deuxième abdication de Napoléon en juin 1815, Alexandre I<sup>er</sup> retourne en Russie en passant par la Suisse. Le 8 octobre, les Vaudois apprennent que le tsar est à Dijon et qu'il s'apprête à traverser le territoire helvétique. Convaincu qu'il inclura dans son itinéraire le canton dont il a défendu l'indépendance, le Conseil d'Etat organise dans la hâte d'importants préparatifs pour recevoir dignement Sa Majesté Impériale. Mais le tsar décidera finalement de passer par Bâle, à la grande déception des Vaudois. Une lettre de Frédéric-César de La Harpe, datée du 4 novembre 1815, était la seule source publiée à ce jour évoquant cet épisode encore peu connu<sup>1</sup>. La découverte d'une autre lettre dans le fonds Constant de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne nous a permis de retrouver, de fil en aiguille, de nombreuses sources relatant l'ensemble des préparatifs, que nous souhaitons présenter ici brièvement<sup>2</sup>.

Les procès-verbaux des Registres du Conseil d'Etat sont très bavards et comportent, entre le 8 octobre et le 17 novembre 1815, pas moins de neuf entrées relatives au « passage probable » du tsar et aux dépenses occasionnées<sup>3</sup>. Une commission est créée le jour même de la réception d'une lettre de Paris annonçant sa venue<sup>4</sup>. Elle est menée par André Urbain de La Fléchère (1754-1832), fraîchement élu au Conseil d'Etat et cousin de Frédéric-César de La Harpe. Il a pour mission « d'organiser par les personnes qu'il jugera convenable d'employer, les divertissemens qui pourraient avoir lieu à Lausanne, à l'occasion du séjour de Sa Majesté, tels qu'un bal, une promenade sur le lac, une Course au Signal, etc. »<sup>5</sup> Le lendemain, La Fléchère présente une proposition de programme qui est adoptée par le Conseil d'Etat.

Alors que les registres restent muets sur les noms des « deux personnes » qui ont aidé La Fléchère dans l'élaboration du projet, une lettre retrouvée dans les papiers d'Auguste Constant (1777-1862) nous permet de prendre connaissance en détail du projet qui a été soumis au Conseil d'Etat. Fils

<sup>1</sup> *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup>*, Jean-Charles Biaudet et Françoise Nicod (éd.), Neuchâtel : La Baconnière, 1980, t. III, lettre n° 311.

<sup>2</sup> Cette trouvaille est aussi publiée dans le bulletin de l'Association culturelle pour le voyage en Suisse (18/2015), dont le dossier thématique est consacré aux voyageurs russes en Suisse. Nous remercions Danièle Tosato-Rigo, professeure en histoire moderne à l'Unil, pour sa relecture attentive. Nous présenterons prochainement d'autres sources relatives à cette affaire sur Lumières.Lausanne.

<sup>3</sup> Voir en annexe la transcription des procès-verbaux du Conseil d'Etat portant sur Alexandre I<sup>er</sup>.

<sup>4</sup> L'ironie du sort a voulu que cette lettre, dont l'auteur (La Harpe ?) n'est pas cité dans les registres, arrive à Lausanne le jour même où Alexandre I<sup>er</sup> passe à Bâle. Pendant trois jours, les Vaudois s'impliquent intensivement dans les préparatifs, alors que le tsar se dirige vers Zurich, avant de se rendre en Allemagne. Voir l'article d'Andreï ANDREEV, « Deux escapades du tsar Alexandre I<sup>er</sup> en Suisse (1814-1815) », *Bulletin de l'Association culturelle pour le voyage en Suisse (ACVS)*, n°18, 2015, p. 17-22.

<sup>5</sup> *Registre des délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud*, Lausanne, vol. 67, p. 55, 8 octobre 2015, cote Archives cantonales vaudoises (ACV), K III 10/67.

cadet du baron David-Louis Constant d'Herminches<sup>6</sup> et propriétaire du château de Mézery depuis 1801, Auguste Constant est responsable de l'inspection des ponts et chaussées. Étroitement impliqué dans la vie politique du jeune canton, il est membre du Grand Conseil vaudois (1814-1820) et du Conseil communal<sup>7</sup>. Le fonds Constant contient de nombreux documents à son sujet, correspondance, journaux et agendas personnels, témoins de sa vie sociale très intense. En 1810, il accompagne dans ses déplacements l'impératrice Joséphine qui est de passage à Lausanne et qui souhaite acheter une propriété dans la région lémanique. Sa Majesté se rend même au château de Mézery. Afin de la recevoir au mieux, Constant fait ajouter quelques vaches supplémentaires dans les prés alentours, jugeant l'effet plus pittoresque. C'est peut-être à cause de son expérience avec les têtes couronnées que le Conseiller d'Etat La Fléchère s'adresse à lui afin qu'il élabore un programme digne d'une personnalité de haut rang.

Conscient des ressources limitées de la capitale vaudoise, qui comptait alors environ 13'000 habitants, Auguste Constant propose, pour accueillir Alexandre I<sup>er</sup>, de mettre en valeur la situation géographique exceptionnelle de Lausanne et d'organiser une promenade passant par les plus beaux points de vue, du bois de Sauvabelin « pour prendre une idée de l'ensemble du pays » jusqu'au lac Léman, respectant ainsi les souhaits du Conseil d'Etat. Le signal de Sauvabelin « qui offre de superbes perspectives »<sup>8</sup> et le chemin menant au port d'Ouchy étaient alors des promenades très prisées et recommandées par les guides touristiques. Une fois que le tsar, sa suite et des musiciens auraient embarqué sur une douzaine de chaloupes, Constant propose « que quelques salves d'artillerie fissent juger [Sa Majesté] de l'écho : ces salves devraient être aussi le signal auquel toutes les cloches des paroisses riveraines sonneraient & donneraient par là à toute la contrée un air de participation à la fête. »<sup>9</sup> En début de soirée, l'illumination nocturne de la côte lémanique aurait dû être le point d'orgue de cette balade pittoresque :

Au sortir de table (ce qui sera probablement à la nuit), un feu allumé au signal de Lausanne, seroit celui auquel toutes les communes, qui ont rièrè leur territoire une colline, d'où l'on voit Lausanne, devraient allumer un feu & l'entretenir pendant une heure au moins, bien entendu qu'une commune qui auroit plusieurs de ces points ne seroit tenue qu'à en allumer deux. Ce seroit d'un effet magique, de voir le vaste amphithéâtre du Canton, ainsi éclairé.<sup>10</sup>

Enfin, il était prévu de clore la journée par un bal au théâtre de Martheray, construit dix ans auparavant. La bonne gestion de la police, qui préoccupe aussi Constant, démontre bien la difficulté d'assurer à la fois la sécurité du tsar et de permettre à la population d'exprimer sa reconnaissance auprès de son « véritable libérateur » auquel elle doit son « existence politique ».

Deux documents anonymes complémentaires, conservés dans le fonds Monod, déposé à la BCU, confirment que la proposition d'Auguste Constant fut suivie très fidèlement. Le premier, intitulé « Plan des Fêtes à l'occasion de l'arrivée de Sa Majesté l'Empereur de Russie Alexandre 1<sup>er</sup> à Lausanne »,

<sup>6</sup> Constant d'Herminches est connu pour avoir joué sur le théâtre privé de Mon-Repos en compagnie de Voltaire. A son sujet, voir notre article « Jouer aux côtés de Voltaire sur le théâtre de Mon-Repos à Lausanne : l'entrée en scène réussie de la famille Constant », *Annales Benjamin Constant*, 2015 (à paraître).

<sup>7</sup> Voir Samuel GEX, « Constant, Constant de Rebecque », in *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne : Georges Bridel, 1939, t. III, p. 218-219.

<sup>8</sup> Heinrich A. O. REICHARD, *Guide des voyageurs en Europe*, Weimar : Bureau d'Industrie, 1793, t. I, p. 442.

<sup>9</sup> Auguste CONSTANT, *Lettre à André Urbain de La Fléchère ou "Projet adopté par le Conseil d'Etat le 9 octobre 1815 pour recevoir l'Empereur de Russie"*, Lausanne, 9 octobre 1815, cote Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL), Fonds Constant II 257/54. Selon notre transcription établie pour Lumières.Lausanne (Université de Lausanne), url: <http://lumières.unil.ch/fiches/trans/828/>, version du 26.05.2015. Transcription intégrale de la lettre en annexe.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

la reprend – en conservant même des formulations identiques – et y apporte quelques précisions intéressantes sur la mise en œuvre du projet soumis, notamment au sujet des décorations prévues :

Dans l'espérance que l'Empereur passerait un jour entier à Lausanne, on se proposait de le conduire au bois de Sauvabelin, pour y jouir de la vue & prendre une idée de l'ensemble du Pays. [...]

Après l'exécution de quelques morceaux d'Harmonie [...], de Jeunes Demoiselles distinguées par leur figure & leur naissance devaient sortir d'une grotte conduites par les Dames Rosset & Chatelanat & offrir à Sa Majesté des fleurs, des fruits & lui adresser un compliment. [...]

Le soir illumination générale. La Commission avait pris des mesures pour qu'elle fut des plus brillante, & partout des transparents<sup>11</sup> devaient offrir des allégories & des dévise : témoignages de reconnaissance envers notre Illustre Protecteur. [...]

Plusieurs arcs de Verdure & de fleurs étaient placés sur les passages de Sa Majesté.<sup>12</sup>

Le second document conservé est un croquis de l'un des décors prévus pour la réception en soirée (fig. 1), accompagné d'une notice explicative. Ce transparent, qui aurait été placé à l'entrée du théâtre de Martheray, représente une stèle portant l'inscription « A son Magnanime Protecteur. Le Canton de Vaud reconnaissant ». Surmontée de l'écusson vaudois, elle est couronnée de lauriers par un putto désigné comme « L'ange du nord », une allusion explicite à la Russie. Le monument est entouré de deux soldats et d'une paysanne avec son enfant. La notice explicative, qui est de la même main, donne aussi des précisions sur les autres sujets prévus, tous très symboliques :

Un transparent placé contre les remises en face de la Maison Steiner<sup>13</sup> représente l'intérieur d'une Maison rustique ayant un portrait d'Alexandre suspendu à la paroi. Un Vieillard et sa famille sont assis autour d'une Table. Ce Vieillard entretient ses Enfants de la prospérité du Canton, & leur montrant d'un geste le portrait d'Alexandre il leur dit : *Nous lui devons notre bonheur*. (Cette inscription fait partie du transparent)

Sur les portails de la Maison Steiner, il devait y avoir trois transparens, celui du centre aurait représenté les Armoiries de S. M. l'Empereur de Russie. Celui de droite aurait porté cette inscription *Senatus populus que Valdensis / Optimo Principi orbis pacificator*<sup>14</sup>. Celui de gauche *Invicto Russorum Principi / Libertatis publicae Vindicta*<sup>15</sup>.

Un transparent placé sur le portail de la Maison Cantonale<sup>16</sup> aurait été ces vers d'Ovide. *Ô referant grates (quoniam non possumus ipsi) / Dî tibi ! qui referent, si pia facta vident*.<sup>17</sup>

L'auteur de ce projet de décors à la gloire d'Alexandre I<sup>er</sup> est connu grâce aux procès-verbaux du Conseil d'Etat : il s'agit du peintre Joseph-Antoine Volmar (v. 1767-1855), de Mengen en Souabe, connu pour avoir introduit la technique de la lithographie à Lausanne<sup>18</sup>. Il se fait payer 40 francs

<sup>11</sup> Des transparents ont également été réalisés pour la réception du tsar à Bâle (voir ANDREEV 2015). La technique du transparent était volontiers employée pour les illuminations organisées lors des grandes occasions, comme le témoigne aussi l'ingénieur vaudois Adrien Pichard. Durant son séjour en France, celui-ci en réalise deux composés d'emblèmes et de devises qu'il place à ses fenêtres pour les festivités organisées lors du retour au pouvoir des Bourbons après la chute de Napoléon. Voir Paul BISSEGER, *Ponts et Pensées. Adrien Pichard (1790-1841), ingénieur et philosophe, premier ingénieur cantonal vaudois* (à paraître).

<sup>12</sup> BCUL Fonds Monod, Ko 25. Transcription intégrale du document en annexe.

<sup>13</sup> Il s'agit de la maison Beau-Séjour, qui se trouvait au sud-est de la place St-François. Propriété de Jean Steiner, elle servit de « refuge au Gouvernement helvétique » en 1802. Voir Marcel GRANDJEAN, *Lausanne, villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, coll. « Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud », Bâle : Birkhäuser, 1981, t. IV, p. 8-13.

<sup>14</sup> Traduction : « Le sénat et le peuple vaudois, à l'excellent Prince pacificateur de la terre. »

<sup>15</sup> Traduction : « Au Prince des Russes vaincu, défenseur de la liberté publique. »

<sup>16</sup> Le château Saint-Maire.

<sup>17</sup> BCUL Fonds Monod, Ko 24. Les vers d'Ovide sont tirés des *Pontiques*, livre 2, lettre 11, lettre à Rufus : « Que les dieux t'en récompensent, puisque je ne le peux moi-même ! Ils le feront, si ta piété n'échappe pas à leurs regards. »

<sup>18</sup> Voir GRANDJEAN 1981, t. IV, p. 376.

« pour diverses peintures comencées & auxquelles quatre personnes étaient occupées »<sup>19</sup>, un montant négligeable par rapport à la facture totale que le Canton devra assumer pour ces préparatifs inutiles. En effet, ils coûteront la coquette somme de 4'569 francs, répartie entre de nombreux prestataires, comprenant jardinier, menuisier, batelier, imprimeurs, relieur, marchand d'estampes, musicien, voiturier, postillons, logeurs, directeur du théâtre, etc.

« Sensible à la haute protection que S. M. lui avait accordée », le peuple vaudois avait prévu de faire les choses en grand pour accueillir le tsar de Russie, la recommandation initiale du Conseil d'Etat de pouvoir « à l'exécution aussi économiquement que possible & sans gaspillage » semblant être restée lettre morte. Les efforts et les dépenses consentis ne furent pas tout à fait vains puisque, partageant la déception de ses compatriotes, La Harpe entreprit de rapporter à son ancien élève la façon dont le canton de Vaud avait prévu de l'honorer, en concluant : « Rien de magnifique, ce ne pouvait être notre genre ; mais partout l'expression franche d'une reconnaissance cordiale. »



Fig. 1 : Croquis d'un transparent conçu pour la fête prévue à l'occasion du passage présumé d'Alexandre I<sup>er</sup>, par Joseph-Antoine Volmar, octobre 1815. © BCUL Fonds Monod, Ko 24.

<sup>19</sup> *Registre des délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud*, Lausanne, vol. 67, p. 114, 26 octobre 1815, cote ACV K III 10/67. Selon notre transcription établie pour Lumières.Lausanne, url: <http://lumieres.unil.ch/fiches/trans/888/>, version du 22.08.2015. Transcription intégrale des PV en annexe.

## Annexes

**Annexe 1 : Procès-verbaux relatifs à la venue présumée du tsar Alexandre I<sup>er</sup>, in *Registre des délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, Lausanne, vol. 67, octobre 1815 - novembre 1815.***

Cote : ACV K III 10/67.

Selon notre transcription établie pour Lumières.Lausanne, url: <http://lumières.unil.ch/fiches/trans/888/>, version du 22.08.2015.

### Séance du 8<sup>e</sup> Octobre 1815

<p. 54> Présidence de Monsieur le Landamann Pidou [...]

Empereur Aléxandre. avis de son passage probable par le Canton. mesures à ce sujet<sup>20</sup>

Monsieur le Landamann Monod comunique une lettre qu'il a reçue de Paris, d'après laquelle il parait que S.M. l'Empereur de Russie doit passer par ce Canton & le reste de la Suisse ; que ce passage pourrait avoir lieu vers le 12 du cour<sup>t</sup> ; qu'il est incertain, en tel cas, si S. M. entrera dans le Canton par S<sup>t</sup> Cergue ou par Ballaigue ; qu'il faudra dans les divers lieux de relai 24 Chevaux pour les voitures de Sa Majesté

Sur quoi le Conseil décide

1° de charger MM<sup>rs</sup> les Colonels Guiguer & De La Harpe de se transporter, le 1<sup>er</sup> à Ballaigue & le 2<sup>d</sup> à S<sup>t</sup> Cergue, pour là y attendre l'Empereur, & s'il arrive le complimenter au nom du Canton. Les Officiers devront être rendus à leur poste mardi soir 10<sup>e</sup> du cour<sup>t</sup>, ils se feront accompagner par leur Adjudant.

2° de charger le Département Militaire

a) de faire lever un Bataillon de 5 Compagnies de Grenadiers, lesquelles devront être réunies à Lausanne, mercredi 11<sup>e</sup> du cour<sup>t</sup>, à midi, ce Bataillon sera sous les ordres de M<sup>r</sup> le Lieutenant Colonel Guiguer

b) d'envoyer un piquet de 25 homes de Cavalerie & un autre de Chasseurs Carabiniers (&c le Département déterminera le nombre) tant à Ballaigue qu'à S<sup>t</sup> Cergue. Ces piquets devront arriver dans ces deux Endroits mardi soir 10<sup>e</sup> du courant.

c) de faire disposer dans toutes les villes & villages sur la route par laquelle Sa Majesté passera des piquets militaires, composés de ce qu'il y aura de mieux dans les localités.

d) de faire tirer le Canon dans les endroits où il y a des pièces

e) de faire arriver à Lausanne pour Mercredi 11<sup>e</sup> du cour<sup>t</sup>, à midi, une Compagnie de Chasseurs à Cheval.

f) de commander l'artillerie nécessaire.

g) de pourvoir à ce que, mardi soir 10<sup>e</sup> du cour<sup>t</sup>, 24 Chevaux de voitures soient rendus à S<sup>t</sup> Cierge & autant à Ballaigue, & que de plus, sur un ordre subséquent, le même nombre de Chevaux se trouve prêt, d'un côté, dans le relai intermédiaire entre Ballague & Lausanne

---

<sup>20</sup> En marge.

Le Département pourvoira à tout le nécessaire pour ces relais.

**<p. 55>** Le Département Militaire sera invité à s'entendre avec M<sup>r</sup> l'Inspecteur en chef des milices, pour l'exécution des dispositions ci dessus & de toutes autres qu'il jugerait convenable pour donner à la chose le caractère et l'ensemble qu'elle doit avoir.

3° d'écrire aux Lieutenans du Conseil d'Etat à Nyon, Cossonay & Yverdon, pour leur faire part des mesures prises, les inviter & par eux les Juges de paix des Cercles sur la route, à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront les plus convenables pour que S. M. l'Empereur Alexandre voye dans le Canton de Vaud un peuple reconnaissant & sensible à la haute protection que S. M. lui a accordée, pour que partout sur son passage, il y ait des démonstrations de joie & de satisfaction. On leur dira que, dans les villes, on devra ajouter aux mesures susmentionnées, la Sonnerie de toutes les Cloches. On les chargera de ne rien négliger pour assurer, le bon ordre dans les lieux de passage, pour écarter tous les embarras qui pourraient se présenter dans le voyage de S. M. & pour le féliciter par tous les moyens en leur pouvoir. On ajoutera au Lieutenant d'Yverdon en particulier, que si S. M. entre dans le Canton par Balaigue, Elle ne manquera pas de s'arrêter à Yverdon pour visiter l'institut de M<sup>r</sup> Pestalozzi ; qu'il est donc nécessaire que lui Lieutenant prenne ses mesures pour ces cas là, de concert avec les Autorités locales, afin que les instants que l'Empereur passerait à Yverdon fassent aussi agréables que possible.

4° Enfin de charger M<sup>r</sup> le Conseiller d'Etat De La Fléchère, d'organiser par les personnes qu'il jugera convenable d'employer, les divertissemens qui pourraient avoir lieu à Lausanne, à l'occasion du séjour de Sa Majesté, tels qu'un bal, une promenade sur le lac, une Course au Signal &c.

#### **Séance du 9<sup>e</sup> Octobre 1815**

**<p. 56>** Empereur Alexandre. passage annoncé. mesures à ce sujet<sup>21</sup>

Monsieur le Conseiller d'Etat de La Fléchère, ensuite de la Commission qui lui a été donnée hier, fait rapport qu'il s'est adjoint deux personnes, avec lesquelles il a fait le projet qu'il présente pour les divertissemens à donner à l'occasion de l'arrivée de S. M. l'Empereur de Russie.

Le Conseil a approuvé ce projet en général & charge la Commission de procéder en conséquence, en pourvoyant à l'exécution aussi économiquement que possible & sans gaspillage.

Il sera écrit à la Municipalité de Lausanne par le canal du Juge de paix, pour l'inviter à tenir les rues de la Ville aussi propres que possible & pour qu'il y ait une illumination générale, le soir de l'arrivée de Sa Majesté. On écrira aux Lieutenans à Lausanne & à Moudon les mêmes lettres qu'on a écrites hier aux Lieutenans à Nyon, Yverdon & Cossonay.

#### **Séance du 10<sup>e</sup> Octobre 1815**

**<p. 58>** Lieutenant à Yverdon. Question sur le passage de l'empereur de Russie. Diplomatie<sup>22</sup>

On lit une lettre de M<sup>r</sup> le Lieutenant à Yverdon, en date du 9<sup>e</sup> du cour<sup>t</sup>, dans laquelle il demande des directions sur la manière de loger S. M. l'Empereur de Russie, s'il passe à Yverdon, sur sa table et les frais.

---

<sup>21</sup> En marge.

<sup>22</sup> En marge.

Décidé de répondre que si Sa Majesté passe à Yverdon, elle ne s'y arrêtera probablement que quelques heures, qu'en conséquence, il n'est pas nécessaire de lui offrir une maison particulière ; qu'il suffira d'indiquer l'Auberge de la Maison Rouge ; & qu'on ne doit pas non plus s'occuper des frais et de la table de Sa Majesté.

### Séance du 11<sup>e</sup> Octobre 1815

<p. 61> Empereur Aléxandre est arrivé à Basle le 8 et reparti le 9<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup>. Revocation des ordres pour les préparatifs de son arrivée<sup>23</sup>

On lit une lettre de la Commission chargées des préparatifs pour la reception de S. M. l'Empereur de Russie, dans laquelle elle informe qu'elle est avisée par le bruit public que S. M. aurait passé à Basle & en serait repartie. D'après cela, la Commission demande les ordres du Conseil d'Etat sur la continuation des preparatifs déjà fort avancés du bal et des autres fêtes

Le Conseil ayant eû comunication de plus de deux lettres particulières, qui donnent des détails sur l'arrivée à Basle de Sa Majesté, le 8, & de son départ le 9<sup>e</sup> du cour<sup>t</sup>, par le Pont du Rhin, décide

1° de charger les Départemens militaire & de l'Intérieur de revoquer immédiatement tous les ordres par eux donnés relativement à l'arrivée présumée de l'Empereur.

2° d'écrire de suite à MM<sup>rs</sup> les Colonels Guiguer à Ballague & De La Harpe à S<sup>t</sup> Cergue pour les inviter à rentrer chez eux.

3° d'écrire à MM<sup>rs</sup> les Lieutenans du Conseil d'Etat à Nyon, Cossonay, Yverdon, Moudon & Lausanne, pour revoquer les ordres qui leur ont été donnés par la Lettre du 8<sup>e</sup> de ce mois &c.

4° d'écrire au Juge de paix du Cercle de Lausanne pour le charger de revoquer de suite les ordres donnés pour l'illumination de la Ville.

5° de répondre à la Commission chargée des préparatifs à Lausanne, pour l'inviter à arrêter tous ces préparatifs ; tant du bal qui n'aura pas lieu, que des autres partie de la fête, en la prévenant que toutes les provisions & autres objets devront être remis, autant que possible aux fournisseurs, sous le moindre rabais que l'on pourra obtenir ; que ce qui ne pourrait être rendu, ou que les Entrepreneurs ne voudraient pas reprendre, sera vendu au profit de l'hospice.

### Séance du 12<sup>e</sup> Octobre 1815

<p. 64> Empereur de Russie. avis du Lieutenant d'Yverdon sur son passage à Basle. Militaire<sup>24</sup>

M<sup>r</sup> le Lieutenant à Yverdon, dans sa lettre du 11<sup>e</sup> du court, à 7½ du soir, la Copie de la lettre écrite de Berne à M<sup>r</sup> D'Affry, annonçant que S. M. l'Empereur de Russie a passé par Basle &c

Décidé d'accuser reception, en disant au Lieutenant que sa lettre s'est croisée avec celle du Conseil en date d'hier.

### Séance du 26<sup>e</sup> Octobre 1815

<p. 111> Le Département Militaire fait rapport. [...]

---

<sup>23</sup> En marge.

<sup>24</sup> En marge.

<p. 112> Bataillon mis sur pied pour le passage de l'Empereur de Russie. paiement des vivres. Militaire<sup>25</sup>

4° Sur l'avis donné au Département par M<sup>r</sup> Duterreaux, Comissaire des Guerres, que M<sup>r</sup> Auboin, Quartier Maître du Bataillon Guiguer mis en activité, les 10, 11 & 12 du cour<sup>t</sup>, à l'occasion du passage présumé de S. M. l'Empereur de Russie, a observé, en remettant ses Etats de solde que ces troupes reclament la bonification des vivres qu'elles n'ont pas perçue, les 10 & 12 du cour<sup>t</sup>, ayant été entretenues à Lausanne pour la journée du 11 dit.

M<sup>r</sup> Duterreaux estimant cette reclamation fondée, le Département propose de l'accorder. Adopté.

### Séance du 26<sup>e</sup> Octobre 1815

<p. 114> Empereur de Russie préparatifs de divertissemens au sujet du passage à Lausanne de S. M. Comptes. Diplomatie<sup>26</sup>

Le Departement des Finances présente une lettre de M<sup>r</sup> Berdez, son Secrétaire, dans laquelle, ce dernier agissant au nom de la Comission chargée des préparatifs des divertissemens ordonnés par le Conseil d'Etat au sujet du passage présumé de S. M. l'Empereur de Russie, il soumet à l'approbation du Département les Comptes ci après spécifiés :

1° De M <sup>r</sup> Portaz Collet, pour arrangemens au Signal & au Bois de Sauvabelin	91"-"
2° de Richon pour fruits NB : Mad <sup>e</sup> Chatelanat a donné quelque chose à compte	12"8"3
3° De Barraud, Jardinier pour Laurier	3"5"-
4° De Granello, Marchand d'Estampe, pour costumes Suisses qui devaient entrer dans des transparens	7"7"-
5° De Wolmar, peintre, pour diverses peintures comencées & auxquelles quatre personnes étaient occupées	40"-"
6° De Bocion menuisier, pour amphithéatre & portails à la porte de S <sup>t</sup> François & à la Maison Steiner NB. Le Compte s'élevait à 40£ 17s, mais il y avait une erreur de calcul de 3£ 11s 6r.	37"2"8
7° De Louis Mogeon, pour 12 Bateaux qui étaient préparés à Ouchy	44"-"
8° Des frères Blanchard, pour impression de 1200 Cartes d'invitation	15"6"-
9° Du Relieur Pache, pour des Cartes d'Anglaises	4"7"5
10° De Hoffmann, pour copie de musique & pour courses à Vevey, Rolle & Orbe pour assurer des Musiciens	32"-"
Transport	£288"6"6

<sup>25</sup> En marge.

<sup>26</sup> En marge.

<p. 115> 11° De Narbel fils, pour papiers, plumes, &c. à l'usage de la Commission	3"7"5
12° A Mad <sup>e</sup> Duplessis d'Aumale, pour loyer d'une chambre à l'usage de la Commission, lumière et feu	16"-"
Total	£308"4"1

M<sup>r</sup> Berder prie le Département des finances de vouloir bien ordonnancer ces Comptes le plutôt possible.

Il fait observer qu'il reste encore 3 Comptes à régler, pour lesquels une réunion des Membres de la Commission et quelques explications paraissent indispensables.

Le Conseil d'Etat, sur le préavis du Département, accorde le paiement des Comptes susmentionnés, montant ensemble à 308£ 4b 1r<sup>27</sup>, & renvoie les autres objets au Département des finances, pour un nouveau rapport, savoir le Compte de l'Aubergiste Kervand & celui relatif aux réparations & préparatifs faits à la Salle du Théâtre.

#### Séance du 17<sup>e</sup> Novembre 1815

<p. 219> Le Département Militaire fait rapport :

Delavaux. Compte de relais préparés p<sup>r</sup> S. M. l'Empereur de Russie. Dipl.<sup>28</sup>

1° Sur un Compte du Sieur Delavaux, voiturier à Lausanne, montant à 1194 fr. des Chevaux fournis pour l'établissement de relais sur les divers points, qui lui ont été indiqués, à l'occasion de l'arrivée attendue de S. M. l'Empereur de Russie. Le Sieur Delavaux témoigne le désir qu'il soit accordé une bonne main à 50 postillons qu'il a dû employer dans cette occasion.

Le Département propose d'approuver ce Compte, en y ajoutant 100 fr. de bonne main pour les postillons et de renvoyer au Département pour l'exécution. Adopté.

#### Séance du 17<sup>e</sup> Novembre 1815

<p. 223> Bal & repas frais des préparatifs des) pour l'Empereur de Russie Comptes des Sieurs Kervand Duplex, Hugonet & Braissant. Dipl.<sup>29</sup>

Le Département des finances fait rapport qu'il s'est occupé du Règlement des prétentions des Sieurs Kervand, Hôte du Lyon d'or, Duplex, Hugonet & Braissant, au sujet de leurs préparatifs pour le repas et le bal, qui devaient être donnés par le Gouvernement, à l'occasion du passage annoncé de S. M. l'Empereur de Russie.

Le S<sup>r</sup> Kervand, qui avait résumé sa prétention de 2400 fr: à 1600 fr: a protesté qu'il lui était de toute impossibilité de fournir le Compte de ses dépenses & préparatifs. Cependant, après divers marchandements, il a consenti à réduire ses prétentions à la somme de 1400 francs.

<sup>27</sup> A savoir : 308 francs, 4 baches, 1 rappe.

<sup>28</sup> En marge.

<sup>29</sup> En marge.

Les Sieurs Duplex, Hugonet & Braissant ont présenté deux Comptes pour l'arrangement, l'ornement, & l'illumination tant de la Salle du bal & de l'intérieur du bâtiment, où il devait se donner, que pour l'extérieur et l'avenue de ce bâtiment.

Ces Comptes s'élevent l'un à	£ 1389"1"5
L'autre auquel il faut ajouter le loyer de l'emplacement à	130"-"-
Le Département évalue ce loyer pour 3 jours à	80"-"-
	£ 1599"1"5"

Le Département, après divers marchandemens n'a pu faire consentir ces Entrepreneurs qu'à un rabais de 32 fr., ce qui réduit leurs prétentions à 1567"1"5

Pour en finir, le Département propose d'allouer les somes susmentionnées

savoir : au Sieur Kervand	£ 1400"-"-
Aux Sieurs Duplex, Hugonet et Braissant	1567"1"5
Total	£ 2967"1"5

Adopté et renvoi aux Finances pour l'exécution

**Annexe 2 : Auguste Constant d'Hermenches, Lettre à André Urbain de La Fléchère ou « Projet adopté par le Conseil d'Etat le 9 octobre 1815 pour recevoir l'Empereur de Russie », Lausanne, 9 octobre 1815.**

Cote : BCUL Fonds Constant II/25/7/54

Selon notre transcription établie pour Lumières.Lausanne, url: <http://lumières.unil.ch/fiches/trans/828/>, version du 22.08.2015.

*Projet adopté par le conseil d'état le 9<sup>bre</sup> 1815 p<sup>r</sup> recevoir l'Empereur de Russie<sup>30</sup>*

Lausanne le 9<sup>e</sup> Octobre 1815

Monsieur

Le résumé de notre conversation de hier ayant été que j'aurois l'honneur de vous présenter un projet de programme pour la fête dont il est question, je viens vous adresser les idées suivantes que je vous soumets entièrement. J'aurois voulu répondre d'une manière plus satisfaisante à la confiance dont le Conseil d'Etat m'a honorée, en m'associant à vous, Monsieur, pour nous occuper des moyens les plus propres à recevoir dignement notre véritable libérateur. Mais chacun sait que le genre fête offre peu de variété. Festins, concerts, bals, feux d'artifices, voilà ce qui est devenu pour ainsi dire, l'élément des têtes couronnées. On cherche en vain à les varier ; le plaisir n'en est pas la dupe & le plus souvent il se loge là où il y a eu le moins d'apprêt. Le peu de ressource d'une petite ville rend tout

<sup>30</sup> Ajout d'une main tierce au verso de la lettre.

difficile ; après mille peine on ne peut éviter le mesquin, à moins que des circonstances particulières au local ne vous sortent de la route ordinaire.

La position de Lausanne au centre du plus riant des pays, est à elle seule un spectacle ravissant, auquel un rien pourra donner l'air d'un enchantement. Je suppose que l'empereur passe un jour entier à Lausanne, on pourra le conduire le matin au bois de Sauvabelin, pour y voir la vue, & pour prendre une idée de l'ensemble du pays. Là un peu de musique cachée, des chemins rendus praticables, une colation de beaux fruits offerte par de jeunes filles, & assez de police pour éviter que la foule ne soit incommode, me paroîtroit un début convenable.

De là une promenade qui conduiroit S. M. par Renens & Cour à Ouchy, où elle trouveroit <1v> une douzaine de Chaloupes bien équipées, dont six seroient destinées pour Elle & sa suite ; trois aux musiciens, & enfin les trois dernières, montées par d'excellens rameurs, destinées à des militaires chargés de faire la police, afin que les bateaux des curieux, restant à une respectueuse distance, ajoutent par là même au riant du coup d'œil. Lorsque S. M. seroit assez avancée dans le lac, je voudrois que quelques salves d'artillerie la fissent juger de l'écho : ces salves devroient être aussi le signal auquel toutes les cloches des paroisses riveraine sonneroient & donneroient par là à toute la contrée un air de participation à la fête.

Je suppose que le Chambellan de S. M. fixera l'heure de son diner ; ainsi on ne peut rien établir de fixe pour les heures de la soirée. Au sortir de table (ce qui sera probablement à la nuit), un feu allumé au signal de Lausanne, seroit celui auquel toutes les communes, qui ont rièrè leur territoire une colline, d'où l'on voit Lausanne, devroient allumer un feu & l'entretenir pendant une heure au moins, bien entendu qu'une commune qui auroit plusieurs de ces points ne seroient tenues qu'à en allumer deux. Ce seroit d'un effet magique, de voir le vaste amphithéâtre du Canton, ainsi éclairé : cela se fit l'année dernière à Neuchâtel, & quoique sur une plus petite échelle, la réussite ne laissa rien à désirer. Le soir, illumination dans toute la ville & bal au théâtre<sup>31</sup>. Aucun local ne présente autant d'avantages que celui là ; mais il faut pour cela réunir le parterre à la scène. Les loges offriront aux gens agés le moyen de bien voir l'empereur ; & le vaste espace de la salle, permettant à la jeunesse de danser, on pourroit compter que le plaisir se joindra à la fête. Dans la salle ordinaire des bals, sera <2r> dressée une table de quarante couverts, pour S. M. & ceux qui seront priés ad hoc ; il y aura dans la grande salle des concerts, des buffets où tous les invités trouveront en suffisance de quoi se rafraichir. Le clocher de la cathédrale se présentant en face du théâtre, on pourroit, en l'illuminant, produire un des plus beaux spectacles possibles ; mais le tems ne permet pas d'y songer. Au reste, la réussite de la fête dépend entièrement de l'ordre qui y existera, tant dans l'intérieur des bâtimens que dans l'extérieur, & cet ordre ne s'obtiendra que par les mesures de police les plus sévères. La police est d'autant plus nécessaire qu'à coup sûr il y aura une foule immense, & que l'étranger juge toujours à la décence du peuple, de son estime & de son respect pour son gouvernement.

Voilà Monsieur les moyens que je crois les plus propres pour laisser à l'Empereur Alexandre, un souvenir agréable du pays & de ses habitans. Je dis, de ses habitans, parce que, comme c'est à son intérêt que nous devons notre existence politique, il est précieux de nourrir cet intérêt par des marques d'une reconnaissance vive & générale ; aussi je verrois à regret que dans les mesures de police qui seront nécessaires, on éloignât le peuple ; je voudrois au contraire qu'il y fut attiré par des préparatifs, mais alors contenu dans des bornes convenables.

<2v> Si le Conseil d'Etat adopte un plan de journée qui se rapproche de lui que j'ai l'honneur de présenter, il faut en soumettre l'exécution à quelques personnes actives & intelligentes, qui

---

<sup>31</sup> Ajout d'un tiers en marge : « Le Bal au théâtre approuvé »

s'adjoindront dans chaque partie celles qui y seront propres. Il est urgent que la municipalité soit avertie de suite à s'entendre avec ces personnes pour concourir de tous ses efforts à la réussite de cette journée à jamais mémorable pour le pays. Les immenses préparatifs qu'il faudra tant au bois de Sauvabelin qu'à Ouchy & à la maison du théâtre, joints au peu de ressources qu'offre Lausanne, ne permettent pas qu'on perde un instant. Le bois demande d'être propre, les chemins réparés, les embarras déblayés, & des bancs placés. Une compagnie de chasseurs à pied, bien disposée, y sera d'un joli effet & nécessaire à l'ordre. Ouchy demande aussi des soins, il faut y faire venir des bateaux des villes voisines, afin que le public sache qu'on en trouvera suffisamment à louer, car il est essentiel à la fête que le lac soit bien animé. Quant au diner, les préparatifs s'en remettent à un bon cuisinier. Le Conseil d'Etat trouvera facilement à y pourvoir. Illumination de la ville, sa propreté, l'absence d'embarras, dépendent des soins que la municipalité y donnera : je crois cependant qu'une invitation du gouvernement aux particuliers, produiroit un excellent effet. Quant à la maison du <3r> théâtre, son arrangement tant intérieur qu'extérieur, les mesures d'ordre, de police & d'exécution à prendre, offrent par le peu de temps qu'on a à y mettre, tant de difficultés, qu'elles paroissent insurmontables. Cependant tout est possible, il faut savoir jusqu'à quel point le gouvernement veut les vaincre & quelle somme il veut y appliquer.

Je vous prie Monsieur de vouloir bien me servir d'organe, auprès du Conseil d'Etat, pour l'assurer que si mes faibles moyens peuvent lui être de quelque utilité, il peut compter sur mon entier dévouement.

Agréez Monsieur l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble & très obéissant serviteur.

A. Constant [signature]

### **Annexe 3 : Anonyme, « Plan des Fêtes à l'occasion de l'arrivée de Sa Majesté l'Empereur de Russie Alexandre 1<sup>er</sup> à Lausanne », [Lausanne], [octobre 1815].**

Cote : BCUL Fonds Monod, Ko 25

Selon notre transcription établie pour Lumières.Lausanne, url: <http://lumières.unil.ch/fiches/trans/889/>, version du 22.08.2015.

#### **Plan des Fêtes à l'occasion de l'arrivée de Sa Majesté l'Empereur de Russie Alexandre 1<sup>er</sup> à Lausanne**

Dans l'espérance que l'Empereur passerait un jour entier à Lausanne, on se proposait de le conduire au bois de Sauvabelin, pour y jouir de la vue & prendre une idée de l'ensemble du Pays ; On avait, dans cette intention, orné & propre les chemins.

Après l'exécution de quelques morceaux d'Harmonie, par des musiciens cachés dans le bois, de Jeunes Demoiselles distinguées par leur figure & leur naissance devaient sortir d'une grotte conduites par les Dames Rosset & Chatelanat & offrir à Sa Majesté des fleurs, des fruits & lui adresser un compliment.

Une compagnie de Chasseurs à Pied placée dans le bois aurait maintenu l'ordre ; Une compagnie de jeunes étudiants du Collège, en uniforme, devait aussi se réunir pour exécuter quelques évolutions en présence de Sa Majesté.

En suite, on devait accompagner Sa Majesté à Ouchy, par Renens & Cour. Là 24 Chaloupes bien équipées étaient destinées à une promenade sur le Lac ; 12 de ces <1v> chaloupes devaient être montées par l'Empereur & Sa Suite, 6 autres par divers corps de musique & les 6 dernières occupées par des militaires qui, secondés d'excellents rameurs, eussent maintenu l'ordre & tenu les bateaux des Curieux à une respectueuse distance, qui eut ajouté par là même au riant du coup d'oeil.

Lorsque la flotille aurait été assez en avant, des salves d'artillerie eussent fait juger des échos. Ces salves devenaient aussi le signal auquel toutes les cloches des paroisses riveraines devaient être sonnées, & donner, par là, à toute la contrée une participation à la Fête.

Au retour de la promenade, Monsieur le Chambellan aurait annoncé l'heure du diné ; Au sortir de table (ce qui probablement eut été de nuit) Un feu allumé au Signal de Sauvebelin, avertissait toutes les communes où il existe des Collines en vue de Lausanne, d'allumer de semblables feux & de les entretenir une heure au moins, ce qui eut produit l'effet le plus beau, le superbe tableau du Lac & de l'amphithéâtre qui l'environne <2r> se trouvant entièrement éclairé.

Le Soir illumination générale. La Commission avait pris des mesures pour qu'elle fut des plus brillante, & partout des transparents devaient offrir des allégories & des dévise : témoignages de reconnaissance envers notre Illustre Protecteur.

A 8 heures, bal au Théâtre, où, pour avoir l'espace nécessaire aux danseurs on avait réuni le parterre à la Scène. Les personnes âgées eussent été dans les loges, à même de jouir de la vue de l'Empereur.

Dans la salle ordinaire des bals on devait dresser une table de 40 couverts pour l'Empereur & les personnes appelées à l'honneur d'être auprès de Sa Majesté.

Les autres personnes priées à ce bal, dont le nombre s'élevait à 900, auraient trouvé, dans la grande salle des Concerts, des buffets qui auraient offert tout ce qu'elles pouvaient désirer.

Comme le Clocher de la Cathédrale se présente en face du Théâtre, on devait l'illuminer, si le tems le permettait, ce qui aurait produit, sans doute, un <2v> beau spectacle.

Plusieurs arcs de Verdure & de fleurs étaient placés sur les passages de Sa Majesté.

Le Service auprès de Sa Majesté, les hayes de troupes qui devaient border ses différents passages, les Parades militaires en sa présence, auraient été fait par un bataillon de Grenadiers, 2 compagnies de Chasseurs carabiniers & un Escadron de Cavalerie.

Coordonnées de l'auteure

Béatrice Lovis  
Historienne de l'art  
Université de Lausanne  
Beatrice.Lovis@unil.ch